

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en Préfecture le : 05/02/2025 ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140493-DE-

1-1

Date de mise en ligne : 07/02/2025

Conseillers en exercice: 65

certifié exact,

Séance du mardi 4 février 2025 D-2025/15

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16H17

Excusés:

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Information

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2022 / 311 en date du 4 octobre 2022, la Ville de Bordeaux a confié, par contrat de concession de service portant délégation de service public, l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ADL), au nom commercial « ESPACE RECREA ».

Les termes du contrat inscrivaient l'obligation de créer une société dédiée pour la gestion de cette délégation de service public. La société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR a constitué la société dédiée AXEL VEGA SAS au capital de 100 K€ pour la gestion des équipements décrits ci-après.

Il s'agit du stadium - vélodrome de Bordeaux Lac, de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck. Ces équipements contribuent au développement de la pratique sportive et d'activités récréatives sur le territoire bordelais en accueillant tout type de public tels que les scolaires et périscolaires, les clubs amateurs et sportifs professionnels ainsi que « le grand public » représenté par les particuliers mais également les entreprises.

Ce contrat de concession d'une durée de 5 ans et 6 mois a pris effet le 1er janvier 2023 et viendra à expiration le 30 juin 2028.

Dans ce cadre, il a été confié au délégataire les missions suivantes :

- l'accueil et l'animation des activités physiques, sportives et récréatives inhérentes aux équipements qui lui sont confiés,
- l'accueil et le développement de manifestations à caractère sportif ou de séminaires,
- la gestion, l'exploitation et la promotion de l'ensemble des équipements,
- les éventuelles adaptations des équipements nécessaires pour des manifestations de portée internationale.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, L. 3131-5 du Code de la commande publique et 31 et suivants du contrat susmentionné, le délégataire a l'obligation de remettre à la ville un rapport annuel présentant les données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages et des services, un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

La présente information est relative au rapport annuel 2023 du délégataire pour les équipements de sports et de loisirs en gestion déléguée. Celui-ci porte sur la première année d'exécution du contrat.

I. Suivi de l'activité

Le délégataire met en évidence à travers le rapport annuel, une année 2023 très satisfaisante qui s'inscrit dans la trajectoire de l'année 2022

Sur l'ensemble des équipements, le délégataire a poursuivi le travail d'évolution des méthodes de travail en matière de gestion du personnel et de prise en compte de l'environnement. Un effort important a été fait sur la diversification de l'offre et les animations sur chaque équipement afin de maintenir l'attractivité et attirer de nouveaux publics.

Les fréquentations de la patinoire et du bowling se situent aujourd'hui aux limites de la capacité d'accueil des établissements.

Tous les objectifs contractuels ont été atteints par le délégataire.

A périmètre constant, la fréquentation de la patinoire est en hausse. En effet la patinoire de Mériadeck a enregistré 92 754 entrées publiques dont 12.5% de résidents bordelais et ce avec 21 séances d'ouverture au public en moins qu'en 2022. Ces 21 séances ont été attribuées aux clubs amateurs, BSG (Bordeaux Sports de Glace) et BGHG (Bordeaux Gironde Hockey sur Glace) dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat.

La fréquentation grand public des tennis de Mériadeck est stable.

Cet équipement accueille trois types d'activités : tennis, badminton et tennis de table.

La fréquentation du bowling se stabilise au niveau record de 2022.

216 757 parties jouées en 2023 pour 217 729 parties jouées en 2022 soit une baisse relative de 1%.

La fréquentation du stadium vélodrome est en progression de 49% passant de 30 404 usagers à 45 290 sur 2023, cette hausse est due en grande partie à de nouvelles activités, boxe cross training et aussi à l'organisation de manifestations autres celles accueillies traditionnellement comme des salons.

II. Entretien des bâtiments et des équipements

Des travaux de mise en sécurité sont réalisés par la ville de Bordeaux ainsi que par le délégataire, la SAS - Axel Vega, en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires. L'éclairage du stadium vélodrome a été remplacé par la ville en juin 2023 par un éclairage LED.

Depuis le début de l'exécution du contrat le 1er janvier 2023, le délégataire a investi 635 K€. Pour la durée du contrat, l'engagement contractuel est de 1 007 K€ HT. Il reste donc un solde de 372 K€ à utiliser sur les années à venir. Le délégataire est déjà engagé sur des travaux de création de la boutique des boxers ainsi que sur des travaux de rénovation.

Dans le cadre des travaux de GER réalisés par le Délégataire, Axel Vega a réalisé pour **116 K€** HT de renouvellement de matériel et/ou de gros entretien de renouvellement sur un montant prévu pour **la durée du contrat de 293 K€ HT**, (soit 40% du total prévu).

⇒ Ce montant est conforme à l'engagement contractuel 2023

III. Analyse financière

Au global Le chiffre d'affaires (total équipements)¹ 2023 est de 3 079 K€, en hausse de 4,5% par rapport à 2022 avec les répartitions suivantes :

Patinoire : 1 022 K€, en baisse de 5% par rapport à 2022

Bowling: 1 526 K€, en hausse de 6% par rapport à 2022

Tennis: 330 K€, en amélioration de 3% par rapport à 2022

Vélodrome : 201 K€ en forte amélioration de 74% par rapport à 2022

Cette hausse d'activité se décline au niveau de chaque équipement, dans des proportions toutefois variables selon leur modèle économique, excepté le vélodrome qui atteint 200 K€ et double quasiment par rapport à 2022.

En revanche, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la délégation est de 1 216 K€ et baisse

¹ Le total produit d'exploitation 2023 (intégrant subventions assujettis à tva...) est de 3 525 K€

significativement de 24% par rapport à 2022 expliqué par une hausse des coûts des fluides (en particulier électricité + 68%).

En conséquence, **le bénéfice net du délégataire à 373 K€** baisse fortement de 48% par rapport à 2022 (722K€). En revanche, il est en très net progression par rapport au prévisionnel (76 K€), qui était pour le coup, très sous-estimé (tendance à vérifier sur les exercices futurs).

La structuration du résultat net (avant redevance et impôts) est la suivante : le bowling 44%, la patinoire 26%, le tennis 12% et le vélodrome 18%.

La participation de la ville de Bordeaux s'élève à 1 402 K€.

Le délégataire a versé **553 K€ de redevances** au titre de l'exercice 2023 : 307 K€ en partie fixe et 246 K€ en partie variable.

La contribution nette de la ville de Bordeaux au titre de 2023 est de 1 021 K€ contre 1 095 K€ au prévisionnel.

Le total du bilan est de **2 272 K€** à fin 2023. La société n'est pas endettée auprès des banques. Sa trésorerie de 175 K€ reste satisfaisante pour ce démarrage de contrat.

La qualité des documents transmis par le délégataire, reflétant l'activité et l'information financière chaque année, est satisfaisante.

La fréquentation du premier trimestre 2024, la dynamique de l'équipe de Hockey, la mise en place de nouvelles activités (Hyrox au vélodrome), la création d'un tournoi de badminton, une année olympique permettent d'être confiant pour l'année 2024.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la Ville de Bordeaux composé d'une partie opérationnelle et d'une partie financière, ainsi que le rapport annuel 2023 du délégataire sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD